



Centre dramatique
national
de Saint-Denis

APPEL À CANDIDATURE RECRUTEMENT D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE OU D'UN NOUVEAU DIRECTEUR AU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Le ministère de la Culture (Direction générale de la création artistique - Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France),

La Ville de Saint-Denis,

Le Département de la Seine-Saint-Denis

**Recherchent un ou une artiste pour diriger, à compter du 1^{er} octobre 2026,
le Théâtre Gérard Philipe, centre dramatique national de Saint-Denis (93).**

Le Théâtre Gérard Philipe, centre dramatique national de Saint-Denis, est un outil historique de la décentralisation culturelle et s'inscrit dans l'environnement artistique et culturel de la région Île-de-France et de la Seine-Saint-Denis marqué par le foisonnement d'équipes indépendantes et une multitude d'opérateurs. Il compte, depuis 1983, parmi les 38 Centres dramatiques nationaux dont 7 franciliens et 3 sequano-dionysiens.

Le Théâtre Gérard Philipe dispose de deux salles de spectacles (400 et 160 places), de deux salles de répétition, d'un bar-restaurant, d'une librairie et d'un atelier de construction de décor.

Il propose en moyenne 150 représentations par saison.

Son budget 2025 s'élève à 4 600 000 euros et son équipe compte 29 salarié.e.s permanent.e.s soit 28,50 ETP.

MISSIONS

La mission d'intérêt public fondamentale d'un CDN est la création théâtrale. C'est un lieu de référence régionale, nationale, voire européenne et internationale, où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre, dans la diversité et l'actualité de ses esthétiques : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la transmission. L'ensemble des missions d'intérêt public attachées au CDN est défini par le cahier des missions et des charges du label CDN fixé par l'arrêté du 5 mai 2017.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Dans le cadre de cet appel à candidature sont recevables les candidatures d'un.e ou plusieurs artistes engagé.e.s dans le champ théâtral.

Les candidat.e.s adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae, une présentation de leur parcours artistique et un bilan de leur diffusion sur les trois dernières années, par courriel, **au plus tard le 20 mai 2026 à :**

→ Monsieur le Directeur Général de la Création Artistique, (DGCA) par courriel à la délégation théâtre :

delegation-theatre@culture.gouv.fr

→ Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Île-de-France, par courriel à :

assistanat-src-idf@culture.gouv.fr

→ Monsieur le Maire de Saint-Denis, par courriel à : culture@saintdenis.fr

→ Monsieur le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, par courriel à :

edeshayes@seinesaintdenis.fr

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Quatre à six candidat.e.s au maximum seront présélectionné.e.s début juin selon un principe de parité femme-homme, après concertation entre l'État (Direction générale de la création artistique et Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France), la Ville de Saint-Denis et le Département de la Seine-Saint-Denis.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s devront élaborer un projet artistique, culturel et pédagogique, en s'appuyant sur la note d'orientation qui leur sera remise, présentant notamment le Théâtre Gérard Philipe, centre dramatique national de Saint-Denis, le contexte théâtral et artistique de la ville, du département et de la région, le cahier des charges des Centres dramatiques nationaux et tous les éléments utiles à sa rédaction.

Ils/elles devront finaliser leur projet artistique avant le 19 juillet et seront invité.e.s à le présenter fin septembre 2026 devant un jury composé des représentants des différents partenaires.

Au terme de la procédure de sélection, le.la ou les artiste.s retenu.e.s par le jury devra.ont recevoir l'agrément de Madame la Ministre de la Culture, pour une prise de fonction envisagée en octobre/novembre 2026, dans le cadre d'un premier mandat de 4 ans.